



Original : français

N°.: ICC-02/04-01/05

Date: 25 juin 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit :

M. le juge Mauro Politi, juge président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Ekaterina Trendafilova

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION OUGANDA

AFFAIRE

LE PROCUREUR

*c/JOSEPH KONY, VINCENT OTTI, OKOT ODHIAMBO, RASKA LUKWIYA AND
DOMINIC ONGWEN*

PUBLIC

VERSEMENT AU DOSSIER DU CERTIFICAT DE DÉCÈS DE RASKA LUKWIYA

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint

Mme Christine Chung, premier substitut
du Procureur

Le Greffier de la Cour pénale internationale (la Cour) ;

VU les Décisions de la Chambre Préliminaire II (« la Chambre ») des 8 juillet et 27 septembre 2005 intitulées respectivement « *Décision sur la requête du Procureur aux fins de délivrance de mandats d'arrêt sur la base de l'article 58* » ¹ et « *Decision on the Prosecutor's urgent application dated 26 September 2005* » ² ,

VU le mandat d'arrêt délivré contre Joseph KONY le 8 juillet 2005 et modifié le 27 septembre 2005, et les mandats d'arrêt délivrés contre Vincent OTTI, Raska LUKWIYA, Okot ODHIAMBO et Dominic ONGWEN le 8 juillet 2005 ³ ,

VU les demandes d'arrestation et de remise des 8 juillet et 27 septembre 2005 adressées à la République d'Ouganda, celles du 27 septembre 2005 adressées à la République Démocratique du Congo et à la République du Soudan et celles du 21 mars 2007 adressées à la République centrafricaine,

VU l'information fournie par le Procureur, le 14 août 2006, selon laquelle le Bureau du Procureur avait été notifié par l'UPDF du décès de Raska Lukwiya, information qui avait été relayée par les médias ⁴ ,

¹ ICC-02/04-01/05-1-US-Exp.

² ICC-02/04-01/05-27-US-Exp.

³ ICC-02/04-01/05-4-US-Exp; ICC-02/04-01/05-6-US-Exp; ICC-02/04-01/05-8-US-Exp; ICC-02/04-01/05-10-US-Exp.

⁴ ICC-02/04-01/05-97.

VU le dépôt au dossier de la lettre du « *Solicitor General* » faisant état du décès de Raska Lukwiya et des vérifications effectuées par le « *Netherland Forensic Institute* »⁵,

VU que le Greffier a envoyé des demandes officielles au « *Solicitor General* », les 5 mars et 4 mai 2007, afin d'obtenir un certificat de décès,

VU que le Greffe a reçu ledit certificat le mardi 19 juin 2007,

VERSE au dossier le certificat de décès de Raska Lukwiya en pièce jointe.



Bruno Cathala
Greffier

Fait le lundi 25 juin 2007

À La Haye, Pays-Bas

⁵ ICC-02/04-01/05-126-US.